

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE10<sup>ème</sup> séance de l'année 2016

Jeudi 3 novembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.11.10/337

**Modification du plan de financement  
pour la réhabilitation et le renforcement  
du réseau d'eau potable  
et la réhabilitation du réseau d'eaux usées  
sur « les Quais » de Pointe-à-Pitre  
et demande de subvention**

L'an deux mille seize, le jeudi 3 novembre, à 09 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 20 octobre 2016.

Présents : 26		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

**COURRIER ARRIVÉ LE**  
**21 NOV. 2016**  
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Excusés représentés : 4
<b>Vice-Présidents :</b>
M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) Procuration à M. Maurice LORQUIN
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE
Mme Suzelle SEVILLE (5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Procuration à M. Jacques BANGOU
<b>Autre Conseiller Communautaire :</b>
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE Procuration à Mme Francesca FAITHFUL

Excusés non représentés : 11
<b>Vice-Présidente :</b>
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b>
M. Fabert MICHELY - M. Max CELIGNY
<b>Autres Conseillers Communautaires</b>
M. Jean-Luc CELIGNY
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Harry DURIMEL - Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange LEBLANC - Mme Kitty WALPO
Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE

Absents : 9
<b>Vice-Présidents :</b>
M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b>
Mme Marie-Camille MOUNIEN
M. Michel RINÇON
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b>
Mme Lise Claude AZEDE - M. Audry CORNANO -
M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN -
M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2015.10.06/200 du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2015 approuvant le plan de financement de l'opération « *Réhabilitation et le renforcement du réseau d'eau potable et la réhabilitation du réseau d'eaux usées sur « les Quais » de Pointe-à-Pitre* » (Tranche 1 et Tranche 2) ;
- VU la délibération n°2016.04.04/280 du Conseil Communautaire du 11 avril 2016 - Exercice budgétaire 2016 - Budget annexe Eau 2016 ;
- VU la délibération n°2016.04.04/281 du Conseil Communautaire - Exercice budgétaire 2016- Budget primitif Assainissement 2016 ;

**Considérant** le rapport du Président ;

**Considérant** l'avis de la Commission Eau du 25 octobre 2016 ;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

**ARTICLE 1** – De modifier l'article 2 de la délibération n°2015.10.06/200 en date du 20 octobre 2015, en ce qu'il concerne la Tranche 1 pour l'eau potable et la Tranche unique relative aux eaux usées, en adoptant le nouveau plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

#### **Tranche 1 : Travaux Eau potable**

Financiers	Taux %	Montant
▪ FEDER	65%	949 924,00 € HT
▪ Etat	5%	73 071,00€ HT
▪ Office de l'Eau	10%	146 142,00€ HT
▪ CAP Excellence	20%	292 284,00€ HT
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1 461 421,00€ HT</b>

## Tranche 2 : Travaux Eaux usées

Financeurs	Taux %	Montant
▪ FEDER	65%	981 298,50€ HT
▪ Etat	5%	75 484,50€ HT
▪ Office de l'Eau	10%	150 969,00€ HT
▪ CAP Excellence	20%	301 938,00€ HT
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1 509 690,00 €HT</b>

**ARTICLE 2** – D'autoriser le Président à solliciter le cofinancement de l'Europe, de l'Etat et de l'Office de l'Eau pour la réalisation de l'opération « *Réhabilitation et le renforcement du réseau d'eau potable* » (Tranche 1) et la *réhabilitation du réseau d'eaux usées (Tranche unique) sur « les Quais » de Pointe-à-Pitre* ».

**ARTICLE 3** – Que l'article 1 de la délibération n°2015.10.06/200 du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2015 approuvant le projet technique de l'opération demeure sans changement.

**ARTICLE 4** – Que l'article 2 de la délibération n°2015.10.06/200 en date du 20 octobre 2015 en ce qu'il se rapporte aux plans de financement des Tranche 2 « *Travaux Eau potable – Boulevard de Chanzy* » et Tranche 3 « *Travaux Eau potable – Place de la Victoire, Faubourg Isaac, Rues Vatable et Dubouchage* » demeure sans changement.

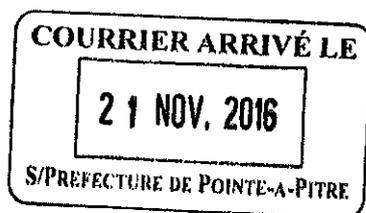
**ARTICLE 5** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 6** – Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.



Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016

Président

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 18 NOV. 2016



